

Conseil Communal
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 11 MAI 2023 - SALLE DE L'AIGLON

Président : M. Pierre CALORE
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY
Scrutateurs : M. Nicolas BIFFIGER
Mme Gwendoline BORBOEN
Huissier : M. Laurent RISSE

Il est 20 h 00, **M. le Président Pierre CALORE** ouvre la 15ème séance de la législature 2021-2026, 2ème de l'année 2023. Il salue la présence de la Municipalité, la presse, le public et passe la parole à la secrétaire pour l'appel.

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

L'appel fait constater la présence de 60 **Conseillers** (8 excusés, 2 absents). Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président annonce un ordre du jour modifié et ouvre la discussion :

M. Jean-François **SCHNEGG** (les Verts), tout comme l'ensemble du Conseil, son groupe a reçu un préavis de la Municipalité qui a pour objet la création d'un parc public à Mon Séjour. Il remercie la Municipalité pour la publication de ce préavis. Il est tout de même un peu surpris de le voir arriver si tardivement, la motion ayant été déposée il y a presque quatre ans. Mais les grands esprits se rencontrent, les grands projets aussi et son groupe a le projet de demander une planification des espaces publics verts de la commune. Il voit que la commune s'intéresse aux mêmes objets et il la félicite. Le souci qu'il a et qui le rend inquiet, vis-à-vis du projet présenté, c'est que la vigne d'à côté a été oubliée. Il va donc lire attentivement ce préavis et il est possible que le Conseil voie réapparaître un nouveau postulat ou une nouvelle motion. Mais vu le préavis et la redondance avec le postulat à l'ordre du jour ce soir, celui-ci est retiré.

Il n'y a pas d'autre demande de modification, l'ordre du jour se présente comme suit :

1.1 Appel

1.2 Approbation de l'ordre du jour

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023

1.4 Communications du Président

1.5 Communications de la Municipalité

2.1 Préavis municipal N° 2023-03 du 6 février 2023, relatif à l'adoption d'un nouveau règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe des résidences secondaires

2.2 Préavis municipal N° 2023-04 du 20 mars 2023 relatif à la demande de crédit pour l'assainissement et la rénovation du bâtiment du Bec d'Aigle

3. Réponse aux interpellations, postulats, motions

4. Motions déposées

~~5.1 Postulat les Verts & Ouverts intitulé « Parcs publics verts »~~

6.1 Interpellation J. BECK intitulée « Remblayage de l'étang du Marais, quelle évolution ? »

6.2 Interpellation J. BECK intitulée « Pénurie annoncée et économie d'énergie 2022-2023, qu'en est-il ? »

6.3 Interpellation J. VACHERON intitulée « Quelle serait l'énergie et le nombre de kWh qui pourraient être générés par les toitures des bâtiments communaux ? »

7. Propositions individuelles

7.1 Question de Mme J. BECK intitulée « Action coup de balai 2023 »

7.2 Question de Mme Anne CROSET intitulée « Suppression de 218 places de parc P+Air à Novassale : pourquoi tant de hâte ? »

7.3 Question de M. Alexandre FAVRE relative aux chiens

7.4 Question de M. Alexandre FAVRE relative au sentier nature

7.5 Question de M. Cyril ZOLLER sur l'éclairage public

VOTE :

À main levée, l'Assemblée **accepte à l'unanimité**, l'ordre du jour tel que modifié.

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 MARS 2023

M. le Président informe des quelques modifications demandées par Mme la Conseillère A. CROSET (EA) à ses interventions, qui sont les suivantes :

Page 26, 3ème ligne :

Il faut lire : "... quelles sont les bases légales **et** réglementaires »

A l'intervention de M. Ph. PASCHE

2ème ligne : il faut lire : « ... les bases légales **et** réglementaires sont mentionnées dans son texte »

3ème ligne : il faut rajouter : « LSecEI, loi sur le secteur électrique et son règlement d'application »

M. Jacques **VACHERON**, au point 1.7, il s'agit de Mme Laurence BURNIER-VERNAUD et non VERNUD.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune autre remarque de la part de l'Assemblée, la discussion est close.

VOTE :

À main levée, l'Assemblée **accepte à l'unanimité**, le procès-verbal.

1.4 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Carnet noir

L'Assemblée est priée de se lever pour observer une minute de silence à la mémoire de Mme Monique CHAMPEAUX, dans sa centième année, maman de Mme Marie-Dominique GENOUD-CHAMPEAUX, Conseillère communale.

Courriers

Lecture est faite des différents courriers échangés entre le Président et Maître Bula, Conseil de M. Jean-Yves Delapierre, en lien avec le projet du Gymnase du Chablais. Les courriers sont joints au présent procès-verbal.

Date à retenir

- La prochaine séance du Conseil aura lieu le 28 juin prochain et se tiendra dans la salle du Grand Conseil Vaudois à Lausanne. Des informations seront transmises prochainement

Information

Les rapports de gestion des Assemblées Intercommunales de l'EPOC et de l'ORPC ont été transmis à l'ensemble des Conseillers. Remerciements sont donnés aux auteurs et aux Municipaux en charge de ces commissions intercommunales.

1.5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Fabrice COTTIER, Municipal :

Postulat P.-Yves BRELAZ « À quand la rénovation de la salle « Aigle Ancienne », déposé le 29 septembre 2020 : la Municipalité s'excuse pour le délai de réponse tardif à ce postulat. Elle est consciente que cette salle est en mauvais état depuis plusieurs années. Construite en 1954, elle doit être entièrement

renovée et le plan d'investissement prévoyait sa rénovation en début de législature. Toutefois, l'école de danse KFM ayant exprimé le besoin de pouvoir disposer d'un local pour s'entraîner quotidiennement pour sa participation aux Jeux Olympiques, la Municipalité a décidé de repousser le projet de transformation de cette salle. En parallèle, elle a lancé des réflexions sur la réalisation d'une piscine couverte. Ceci permettrait de compenser la construction d'une nouvelle salle de gym aujourd'hui nécessaire. L'étude permettrait de présenter un préavis au Conseil communal cette année encore. Bien que la création d'une piscine couverte remette en question la rénovation de la salle de l'Aigle-Ancienne, elle remet aussi en question le programme et les besoins en infrastructures de cette salle et de son utilisation. Un avant-projet a déjà été réalisé par un bureau d'architecture. Il vise à transformer cette salle afin de la mettre en conformité au niveau des normes constructives que celles prévues pour la pratique du sport scolaire. Il prévoit également d'assainir énergétiquement le bâtiment. Ainsi, en fonction du choix du Conseil sur le projet d'une piscine couverte, le projet de la salle de l'Aigle-Ancienne sera adapté aux besoins des sportifs de la commune. Un préavis pour demander le crédit nécessaire pour la réalisation de ce projet et pour répondre au postulat de M. BRELAZ passera par le Conseil une fois ces éléments clarifiés.

Label « Ville à vélo » : la Municipalité a le plaisir d'annoncer au Conseil, que la commune a obtenu label « Ville à vélo » de la part du Tour de France. Pour rappel, M. COTTIER avait annoncé lors d'une précédente séance, que la Municipalité avait envoyé un dossier de candidature afin d'obtenir ce label ou « héritage du Tour ». De plus, elle obtenu le niveau 3 sur 4 de ce label, ce qui représente la dénomination : « une collectivité ayant une politique de promotion du vélo engagée ». Une journée sera organisée le 12 juin prochain pour la remise officielle de ce label par M. Christian Prud'Homme. Ce sera également l'occasion de présenter le bilan de cette attribution de label avec notamment les points forts de la commune ainsi que les mesures d'amélioration.

M. Jean-Luc DUROUX, Municipal

CAD – système de chauffage temporaire HV – Travaux Av. des Glariers : les travaux préparatoires en vue de la réalisation du raccordement de l'Hôtel-de-Ville à la centrale de chauffage temporaire avancent. Pour information, une unité de chauffage temporaire sera installée prochainement dans le secteur des Glariers, à côté de la salle de gymnastique « Aigle-Ancienne ». Cette installation provisoire servira à alimenter temporairement l'Hôtel-de-Ville, ceci dans l'attente de l'arrivée du CAD au centre-ville. Afin d'alimenter le complexe de l'Hôtel-de-Ville en énergie thermique, les canalisations définitives seront installées sur le tronçon « Avenue des Glariers – rond-point du Centenaire – Rue du Collège – Place du Marché ». Ces travaux auront lieu durant l'automne 2023. Désirant profiter des travaux de fouilles exécutés par Satom SA, la Municipalité souhaite réaliser les travaux de réfection d'une partie de l'avenue des Glariers durant la même période. Ces travaux routiers figurent dans le plan des investissements de la législature en cours. Pour ce faire, un préavis d'urgence parviendra au Conseil communal très prochainement. De son côté, Satom SA va procéder à la mise à l'enquête des travaux relatifs à l'installation du système de chauffage temporaire.

Travaux de réfection – Rue Samuel Cornut : dans le cadre des travaux de réfection de la rue Samuel Cornut, des travaux de fouilles ont été entrepris notamment pour la création d'un puit perdu. A cette occasion, nous avons découvert des fragments d'ossature humaine. Cette découverte a été immédiatement signalée au service d'archéologie du canton de Vaud qui nous a imposé l'arrêt immédiat du chantier. À ce jour, nous sommes dans l'attente d'un plan de suivi archéologique exigé par le Canton et des offres relatives à ces mesures.

Réseau routier de la Zone Industrielle : les travaux de construction de la nouvelle route reliant la route de Marais au ch. des Iles ont débuté conformément au préavis voté par le Conseil communal. Cette réalisation permettra de desservir la parcelle anciennement « ZM », récemment acquise par la Commune.

Rupture de la conduite d'eau sur la route Industrielle : en date du samedi 29 avril 2023, une rupture de la conduite d'eau longeant la route industrielle s'est produite. Cela a occasionné d'importants dégâts sous la route Industrielle, ainsi que sur le parking privé d'une entreprise. Cet incident a nécessité la fermeture de la route Industrielle et la mise en place d'une déviation. Les travaux de réparation ont été effectués rapidement. Afin d'éviter de futures ruptures et d'assurer l'approvisionnement en eau de ce secteur, la Municipalité étudie le remplacement de cette conduite importante qui date du début des années 1960.

Mme Maude ALLORA, Municipale

AERA : l'installation de chantier et la base de vie pour la construction de la nouvelle STEP de l'AERA ont débuté sur la parcelle triangle de l'autre côté du canal à proximité de la STEP actuelle. Certains travaux préparatoires sont également en cours sur la parcelle de la STEP, en vue du chantier à venir.

Cours de français : un nouveau cours de français alphabétisation à l'intention de la population migrante va être mis sur pied par l'association « Français en jeu », en collaboration avec l'association « AMIS » qui les logera et la commune pour un soutien financier. Ce cours est prévu normalement dès août 2023, dès le feu vert du BCI et sera reconduit en 2024. Ce projet est né d'une envie de synergie entre les deux associations sur la commune et d'un constat d'un besoin d'une certaine population, qui n'a jamais eu la chance d'apprendre ni à lire, ni à écrire, même dans sa langue maternelle. « AMIS » propose des cours de français dès le niveau post-alphabétisation, tandis que « Français en jeu » est outillé pour assurer cette prestation.

M. Stéphane MONTANGERO, Municipal

OFPOP : à l'occasion du départ d'une collaboratrice, la Municipalité a mis au concours un poste de préposé adjoint. En effet, ce service capital pour le bon fonctionnement de la collectivité n'avait pas de No 2 à la préposée, Mme Rouge. À la suite de la procédure, la Municipalité a engagé Mme Monica OLLER SAMPANGA, déjà connue de la commune puisqu'elle y avait fait son apprentissage, avant de cumuler des expériences dans les administrations publiques. Mme OLLER a travaillé dans les Offices de la population des Communes de Roche et de Saint-Barthélémy, en contrats temporaires, et est engagée depuis 2018 comme Préposée pour les Communes de Chexbres et de Rivaz. En 2019, elle a obtenu le certificat de spécialiste en office de la population. M. MONTANGERO profite de cette information pour remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'OFPOP pour leur travail en général et pour leur disponibilité et flexibilité ces derniers mois/années en particulier.

Résultat de l'opération Eco-logement : entre décembre 2022 et début mars 2023, l'action éco-logement a abouti à 330 visites-conseils en collaboration avec les Retraites Populaires, Domicim, CDF Immobilier, Bernard Nicod et Furer SA.

Sur l'ensemble des ménages visités, la réduction de la consommation d'énergie est estimée à :

- 5% d'électricité en moins grâce à 2'031 ampoules LED en remplacement d'ampoules à incandescence, 111 prises à interrupteur déporté et 259 thermomètres permettant de mieux régler les réfrigérateurs/congélateurs, soit : 37'000 kWh par an (16 équivalents-ménages)
- 25% d'eau en moins avec la pose de 1'004 réducteurs de débit, soit : 6500 m³ d'eau froide (86 équivalents-ménages)
- 10% de chauffage et d'eau chaude en moins grâce à 315 thermomètres d'ambiance et aux mêmes réducteurs de débits d'eau soit :
 - 4000 m³ d'eau chaude
 - 320'000 kWh thermiques par an (32 équivalents-ménages)

Le coût total de l'opération se monte à CHF 64'719.- , à savoir moins de CHF 200 par ménage visité. 80% du coût total (environ CHF 51'775) devraient être pris en charge par le Canton, car la commune avait bénéficié d'un coup de promotion de celui-ci et d'un soutien particulièrement fort. En dehors de cette aide exceptionnelle, la subvention s'élève à 40% du coût total. Un renouvellement de cette opération pourrait permettre par exemple de collaborer avec des partenaires non-institutionnels. Un appel pourrait être lancé par exemple lors d'une prochaine édition d'Aigle Info.

Zone 30 et rues cyclables au Chemin du Châtelard et Chemin des Pommiers/Vergers : le Conseil communal avait demandé quelques informations sur l'avancement de la réalisation des rues cyclables. La

publication FAO d'ici à la fin de la semaine prochaine de la modification de 50 kmh à 30 kmh du Chemin du Châtelard, ainsi que le déploiement de la rue cyclable pour les chemins des Pommiers et des Vergers sont dans le pipeline. La Municipalité espère ainsi pouvoir procéder aux travaux de signalisation et de marquage dans les prochains mois.

ATALC - point de situation - nouveau président et nouveau directeur : Le 2 mai dernier se tenait dans cette même salle l'AG ordinaire de l'ATALC. Cette assemblée a été l'occasion de remercier le président sortant, M. Marc BUNTSCHU de Leysin, pour tout le travail effectué depuis la création de l'ATALC, et de nommer un nouveau président en la personne de Philippe PASCHE bien connu de cette salle et qui peut être applaudi pour sa nomination. Cette assemblée fut aussi la première AG du nouveau directeur de l'ATALC, M. Alexandre BELOGI, qui succède à MM. BÜRGIN et BRUGGER. Pour ce qui est de l'Office d'Aigle, Mme Cyrielle ROUSSY est désormais en charge de la comptabilité et travaille sur Leysin. Le poste de responsable de l'OT Aigle incombe à Mme Michelle RAHMÉ, qui a grandi et habite à Gryon. Il y a pas mal de mouvements au sein de l'ATALC, mouvements perçus partout dans le secteur touristique. La Municipalité est convaincue que ces changements, notamment ceux à la tête de l'ATALC, permettront de bien pouvoir aborder les défis de demain, avec une vision claire et une action structurée.

M. Grégory DEVAUD, Syndic :

Place de la Gare : la Municipalité a signé la servitude de passage à pied et à vélo sur le ch. de Pré-Russin. La borne interdisant le transit a été posée. Le vœu mentionné dans le préavis de cette place de la Gare a donc été respecté.

Zone réservée : la décision du Conseil communal avait été attaquée en recours, il s'agissait de la validation de la zone réservée, respectivement la levée des oppositions. Les recours déposés par MM. et Mmes ANEX et BURKI auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) ont été rejetés la semaine dernière. La confirmation a été reçue et le délai est en cours quant à un recours auprès du TF. Néanmoins, la zone est effective et appliquée dès sa mise à l'enquête.

Union des Communes Vaudoises : Aigle accueillera le 8 juin 2024, l'Union des Communes Vaudoises. Il s'agit d'une journée où près de 2'000 personnes de l'ensemble du Canton, Municipalités, responsables politiques cantonaux et fédéraux, ainsi que quelques Présidents conseils communaux seront invités. Ce Plénum sera convié à participer à cette grande journée et il peut déjà agender cette date.

2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

2.1 PRÉAVIS MUNICIPAL N°2023-03 DU 6 FÉVRIER 2023 RELATIF À L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA TAXE DE SÉJOUR ET SUR LA TAXE SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Mme Marcel-Jacques **BACCA** (EA) donne lecture du rapport de la commission.

Mme Virginie **CRAUSAZ** (PLR), au nom de la CoFin, soutient le préavis et approuve à la majorité, les conclusions du rapport avec les amendements.

La discussion est ouverte :

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, au nom de la Municipalité, remercie la commission pour son travail. Il était utile d'avoir des membres spécialistes de la thématique touristique et juridique. Certaines adaptations, précisions ou corrections qui ont été formulées au travers des amendements ont déjà été transmis à la Conseillère d'État, très friande d'avoir toutes ces adaptations, car tous les règlements-type cantonaux ne sont pas parfaits et ces précisions sont tout à fait pertinentes. Cela concerne deux amendements évoqués par M. le rapporteur sur la

clarification apportée en vue de préciser ce qu'est réellement une résidence secondaire. La Municipalité adhère à l'ensemble des amendements. Il s'agit pour certains d'un peu de cosmétique et une mise à jour par rapport à des articles de lois ayant évolués. L'amendement N° 4 est une position à pouvoir modifier la proposition municipale, mais là aussi, on revient à l'état actuel de la taxe concernant ces résidences secondaires. La Municipalité avait estimé pouvoir peut-être soulager ce montant-là, mais elle adhère forcément à cette proposition qui est plutôt à la hausse et qui va dans le sens de l'état actuel. Sur l'amendement N° 2, il s'agissait d'une coquille, puisqu'il faut se rappeler que ce montant de CHF 3.- résulte finalement d'un accord entre l'UCV et Airbnb, accord qui a pris un peu de temps à être validé. Il s'agit alors de corriger cette proposition telle que l'amendement le propose.

Sur le vœu, il a échangé avec la commission et il est vrai que lorsque l'on perçoit une taxe, par définition, il y a lieu de pouvoir offrir quelque chose en contrepartie. La proposition qui est évoquée ici faisait partie des échanges que nous avons eus, notamment avec l'association du Château, pour pouvoir offrir un billet d'entrée ou un verre de dégustation. C'est un concept qui est en voie d'élaboration. Il s'agira de convenir avec l'association le montant à définir pour cet échange. C'est une discussion qui permettra d'aller de l'avant ces prochaines semaines. Tout comme les TPC où des échanges avec eux ont eu lieu également. Pouvoir offrir un titre de transport se fait dans beaucoup d'autres destinations. Tout cela doit être mis en relation avec les coûts de ces prestations et de notre capacité à les financer et à les offrir à nos hôtes. M. le Syndic remercie de suivre le rapport de majorité avec les amendements proposés et de valider telle quelle la position.

M. Didier **BADAN** (UDC), à la lecture du préavis et du rapport, constate que la Municipalité est arrivée sans aucune suggestion. Elle augmente le montant de la taxe de séjour, sans aucune contrepartie, comme demandé par la commission. Et ce soir, elle vient in extenso avec des propositions que certaines personnes ont déjà évoquées en commission, mais dans le préavis, il n'y a absolument rien, zéro. On augmente une taxe de séjour sans contrepartie pour les personnes qui vont devoir payer. Lors d'une visite à sa cave, il a pu discuter avec la commune de Gryon. Quand on voit tout ce qu'elle offre en contrepartie aux personnes qui paient la taxe, que ce soit juste pour une nuit ou pour des résidences secondaires ! Tout ce montant reste sur un compte bloqué qui redistribue des prestations renouvelables au niveau touristique. Aigle augmente pour arriver au même chiffre que Gryon, mais sans rien offrir. A présent, la Municipalité arrive avec un préavis qui est franchement nul, qui ne vaut pas "deux balles", "il faut appeler un chat un chat". Elle n'offre rien du tout et à présent, comme par magie, elle dit offrir quelque chose. Mais il n'y a rien du tout. Le Conseil a l'habitude, puisque dernièrement, elle offre des préavis qui ne valent même pas "deux balles", qui valent juste 20 centimes. Il n'y a aucune contrepartie. Elle dit qu'elle va faire quelque chose, mais quoi ? On n'en sait rien. Elle n'est pas capable de dire ce qu'elle va offrir. Maintenant, quand on voit ce qu'offre comme prestation une petite commune comme Gryon, c'est vraiment petit.

M. Grégory **DEVAUD** a du respect pour les collaborateurs de la commune qui ont rédigé le préavis. Il répond que ce qui a dicté la révision de ce règlement, c'est tout d'abord une obligation légale qui arrive et toutes les communes qui n'ont pas adapté leur règlement en lien avec les Airbnb devront le faire. Puis effectivement, on peut diverger sur la notion de destinations touristiques. Certains diront qu'Aigle n'en est pas une, mais pour lui, elle n'est pas qu'un carrefour de mobilité, un point de passage pour 12'000 personnes/jour sur la gare. C'est une destination en tant que telle, la Municipalité entend y investir, par exemple sur le Château, l'Espace Graffenried ou sur l'ensemble des partenaires économiques de la commune, vigneron en tête, pour qu'ils bénéficient de cet engagement à promouvoir la ville d'Aigle comme une destination touristique. Et cette promotion a un coût. Sur les hauts des Alpes vaudoises, on parle forcément de plusieurs centaines de milliers de francs de recettes en termes de taxe de séjour. La loi impose un certain nombre d'éléments à financer par cette taxe. Il garantit qu'entre le financement de l'association touristique (env. CHF 230'000.-/an), celui des Alpes vaudoises.ch et le Château, ce pot représente environ CHF 300'000.-. Concernant les recettes à ce jour par rapport à l'avant et à l'après ouverture de l'hôtel Swiss Resort, on voit bien qu'on est loin de ces montants-là, on parle d'environ CHF 70'000.- de recettes qui seront perçues ces prochains temps. La Municipalité entend aussi donner un coup d'accélérateur et investir le montant de cette taxe dans ce qu'elle a l'obligation d'investir et cela va dans le sens de la redynamisation touristique et commerciale de la ville. Il est vrai qu'à juste titre, des propositions de contreprestations ont été faites en commission. Il faut savoir que l'entrée au château coûte CHF 13.-. Percevoir d'un côté CHF 3.80 et offrir une entrée au château avec un verre de vin ou un billet des TPC, demain si on doit refinancer directement ces prestations fournies à nos hôtes qui sont venus et payés une taxe de séjour et qui ont un droit dans une commune, il s'agira vraiment de mettre dans la balance, ce que nous aurons les moyens de pouvoir financer, puisque nous n'avons pas le droit de faire de

bénéfice sur une taxe de séjour. Mais on n'entend pas non plus être à perte par rapport aux prestations fournies. Les idées sont bonnes, elles sont tenues et M. DEVAUD encourage à aller dans ce sens et faire un peu confiance à la Municipalité sur ces propositions qui viendront dans le courant de l'année.

M. Marcel-Jacques **BACCA** a bien pris note des arguments de la Municipalité. Cependant, il pense que vouloir rentabiliser la taxe de CHF 3.80 sur la personne en question ne va pas faire aller de l'avant. Si on veut avoir un accès touristique, il faut investir, donner quelque chose. La commune des Diablerets par exemple, vient de sortir une nouvelle carte « bienvenue » qui donne droit à 50 % de rabais sur le tarif piéton de la cabine Diablerets Express et 20 % sur le tarif piéton du téléphérique Glaciers 3000. Ce n'est clairement pas rentabilisé par les CHF 3.80, mais c'est une politique qui permet de rendre la station attractive au niveau touristique. Et c'est cette mentalité qu'il faut acquérir à Aigle. Il ne faut pas réfléchir aux CHF 3.80 qui doivent être rentabilisés à coup sûr. Son souhait, c'est de passer un peu là-dessus, de mettre la deuxième vitesse. Il regrette que ce ne soit qu'un vœu exprimé par la commission, il aurait préféré un amendement. Mais il compte sur le dynamisme de la Municipalité pour se rattraper.

M. Grégory **DEVAUD**, par ses propos, essayait d'imager clairement ce que représentait le montant. Il y a un gros travail qui se fait actuellement dans le cadre de l'Association touristique et d'Alpes vaudoises.ch pour vraiment jouer ce jeu-là. Ce sont des frais que la commune souhaite réellement engager. Comme dit précédemment, la commune a l'obligation, comme le stipule l'art. 13 du règlement : « Après déduction des frais de perception et d'administration, le produit net de la taxe de séjour est affecté intégralement au financement de prestations, d'installations ou de manifestations touristiques, ... ». L'objectif est d'investir, mais aujourd'hui déjà, on investit plus que ce qui est perçu et cela ne changera pas. Il y aura même des investissements complémentaires qui seront faits. Probablement que cet automne verra venir un préavis sur l'aide aux commerces local, avec le chargé de mission économique qui travaille actuellement dessus. M. BACCA a raison, il ne faut pas jouer les petits bras, il faut chercher à investir, à exister pour avoir cette vocation touristique et surtout amener de la vie en ville. M. le Syndic peut assurer que la commune est très dynamique dans l'ensemble de ses projets.

M. Marco **ALLENBACH** (PSA), selon lui, voter une réduction de la taxe va dans le sens de l'hôtelier. Du côté du client, ce n'est pas 80 centimes de plus ou de moins qui vont le faire changer d'hôtel. Par contre, n'importe quels arguments posés par MM. DEVAUD et BACCA peuvent faire la différence.

Il n'y a pas d'autre intervention, la discussion est close. **M. le Président** fait passer les amendements au vote :

Vote sur l'amendement N° 1 :

Page 2, référencement légal, 2ème ligne : « Vu les articles 4 al. 1 ch. 13 » au lieu de « Vu les articles 4 al. 2 ch. 13 »

À main levée, l'amendement est accepté à l'unanimité.

Vote sur l'amendement N° 2 :

Page 4, Art. 7 let. E : réduire le montant à CHF 3.- au lieu de CHF 3.80

À main levée, l'amendement est accepté à la majorité (1 avis contraire, 5 abstentions)

Vote sur l'amendement N° 3 :

Page 4, Art. 8 al. 2 : le contenu est remplacé par :

« Est considéré comme résidence secondaire, tout logement qui n'est ni une résidence principale, ni un logement assimilé à une résidence principale au sens de la LRS (RS 702) ».

À main levée, l'amendement est accepté à l'unanimité.

Vote sur l'amendement N° 4 :

Page 4, Art. 9 al. 1, est à modifier comme suit : « Le montant de la taxe sur les résidences secondaires se monte à 0.065 % de la valeur d'estimation fiscale de l'immeuble par année, mais au minimum à CHF 130.- et au maximum à CHF 500.-« .

À main levée, l'amendement est accepté à la majorité (2 abstentions)

Vote sur l'amendement n° 5 :

Page 5, Art. 13, al. 1, 2ème ligne : après « séjour », ajouter : « et de la taxe sur les résidences secondaires ».

À main levée, l'amendement est accepté à l'unanimité.

Vote sur l'amendement N° 6 :

Page 5, Art. 13, al 2, modifier : le produit de « ces taxes » au lieu de « la taxe »

Page 5, Art. 13, al 3, modifier : produit net « de ces taxes » au lieu de « la taxe »

Page 5, Art. 13, al 4, modifier : le compte de « de ces taxes » au lieu de « la taxe »

À main levée, l'amendement est accepté à l'unanimité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS AMENDEES DU PREAVIS :

M. Nicolas BIFFIGER, au nom du Président, donne à nouveau lecture des conclusions **amendées** et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à main levée et à la **majorité des membres présents, (3 abstentions)** le **Conseil communal d'Aigle** :

- **Vu** le préavis 2023-03 du lundi 6 février 2023, relatif à l'adoption d'un nouveau règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires ;
- **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'approuver le nouveau règlement communal amendé sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires ;
2. De soumettre ce règlement au Canton pour approbation.

2.2 PRÉAVIS MUNICIPAL 2023-04 DU LUNDI 20 MARS 2023 RELATIF À LA DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT DU BEC D'AIGLE

M. Cyril **ZOLLER** (ALT) donne lecture des conclusions du rapport de la commission.

Mme Virginie **CRAUSAZ** (PLR), au nom de la CoFin, n'a pas de remarque à formuler.

La discussion est ouverte :

M. Patrice **BADAN** (UDC) demande à la Municipalité qu'elle est sa politique en matière d'adaptation de loyer après les travaux de rénovation des logements. Dans le préavis, il est mentionné que les loyers seront adaptés, mais cela ne semble pas être le cas selon ce qui a été dit en commission. D'après lui, elle devrait avoir une ligne de conduite et s'y tenir. Elle ne peut pas écrire une chose dans le préavis et dire son contraire. Puis, il semble que les fenêtres aient été remplacées en 2016, est-il nécessaire de les changer après seulement sept ans ? Quel est le bilan écologique après un usage aussi court. À sa connaissance, personne en privé ne le ferait après si peu de temps. Il invite la Municipalité à mieux planifier ses travaux pour éviter à l'avenir d'éviter de tels gaspillages et dans ce cas précis, d'étudier la possibilité de conserver ces fenêtres.

Mme Anny **HERTIG** (EA) aurait aimé demander qu'on n'escompte, avec ces travaux, aucune augmentation de loyer. Les gens vivants dans cet immeuble sont très modestes, cela ne sert à rien d'augmenter la facture sociale, même si la façon de se la partager avec le Canton a un peu changé dernièrement. À propos des fenêtres, même ceux dont c'est le gagne-pain d'en poser, sont scandalisés. Elles n'ont même pas sept ans. Le coût écologique du PVC, sa fabrication et sa destruction représentent environ CHF 100'000.- pour les 96 fenêtres.

Plus personnellement, elle aimerait que le Conseil se tienne au plan d'investissement, tout en sachant qu'il y aura des déductions pour des subventions et qu'il adopte un plan de travaux qui respecte le plan d'investissement

Troisièmement, il a été évoqué la note architecturale. Ce bâtiment a été conçu en 1950, la note date d'environ 1982-84. Très récemment, tout le patrimoine du 20^e siècle a été réévalué et cet immeuble-là est passé entre les gouttes, c'est-à-dire qu'il ne fait pas partie du recensement qui vient d'être fait. Ce qui est absolument certain, c'est que selon ce recensement, la note n'est pas de 7, mais elle se situe entre 3 et 4. Il a été le premier immeuble de style 1950 qui malgré tout, est resté très pur. Il y a une cohérence architecturale dans tout le quartier avec les immeubles « Thomsen / Grau Electricité », celui de la BCV et tous ceux qui se situent le long de l'Hôtel-de-Ville. Cette cohérence et ce style purement année 50 ne peuvent être que totalement détruits par une isolation périphérique. On entend parler de gouffre énergétique et Mme HERTIG demande à M. le Municipal F. COTTIER s'il a connaissance de chiffre, parce qu'elle voit qu'en ce moment, il y a une espèce de psychose d'isolation. Bien qu'il y ait la nécessité et si cela doit conduire à la défiguration des bâtiments, il faut réexaminer la question. Elle ne nie pas que ce bâtiment ait besoin de travaux, mais ne peut-on pas étudier des travaux qui soient ciblés, qui respecteraient le style du bâtiment et qui seraient des travaux dignes de ce patrimoine ? À propos de l'isolation périphérique et le chauffage, Mme la Conseillère rappelle tout de même que toutes lectures et toutes les évaluations qui conduisent au bilan du gouffre énergétique sont faites sur des bases postérieures aux années 1970. Tout ce qui est hors de cette période n'est pas pris en compte, cela veut dire que toute l'inertie thermique que l'on peut avoir dans le mur des bâtiments n'est pas prise en compte. M. le Municipal connaît peut-être le nombre de litre de mazout, car avec le coût que cela représente, prenant en considération la baisse du prix, elle aimerait vraiment que le style reste, car l'image de synthèse fait ressembler inévitablement à l'hôtel Swiss Resort et le style de ce bâtiment sera complètement bousillé.

M. Cyril **ZOLLER** rappelle qu'il n'est que le rapporteur de la commission et qu'il ne sert à rien de s'adresser à lui.

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) ajoute qu'en agriculture, il est souvent reproché de ne pas aller assez vite, mais cela fait au moins 30 ans, quand on évolue, on nous demande de laisser une bande témoin pour pouvoir comparer. Laisser ce bâtiment du Bec d'Aigle comme témoin, ne rien faire et comparer ensuite avec les autres pour voir ce qui se passe est un peu le résumé de Mme HERTIG. Personnellement, il est pour aller de l'avant et rénover.

Mme Catherine **KRÜMEL** (EA) trouve la pose des panneaux solaires en toiture très chère. Et cinq lignes dans un tel préavis c'est peu et cela aurait pu être étoffé. Pourquoi ne pas présenter au Conseil un préavis une fois que ce point aura été développé ? Que va faire la Commune avec l'énergie produite et qui va l'utiliser ? C'est un point important, plein de belles choses arrivent et cinq lignes dans un préavis lui paraissent légères.

M. Jacques **VACHERON** (PLR) souhaite apporter quelques éléments de réponse, à commencer par les fenêtres. On peut effectivement regretter, il y a 7 ans, d'avoir mis des fenêtres à double vitrage alors que le triple vitrage existait déjà. Mais par rapport à la volonté de faire passer ce bâtiment de F à C, cela passe par une isolation avec des fenêtres à triple vitrage. Ensuite, pour ce qui est des panneaux solaires, un examen du CECB a procédé à l'étude pour voir quels types de panneaux s'y prêtent et il en est ressorti des panneaux ajoutés. La commission trouvait que ce bâtiment était déjà classé moche, elle ne voulait pas qu'il soit classé très moche, elle a alors émis la possibilité de pouvoir poser des panneaux en intégré et non pas en ajouté. Cela fait partie d'une étude que l'architecte fera et tant que cela respecte le montant du crédit alloué, il n'est pas du ressort du Conseil de décider de quel type de panneaux il faudra mettre sur cette toiture. M. le Conseiller tient tout de même à préciser que la rénovation de ce bâtiment est vraiment, d'un point de vue écologique, un modèle du genre dans le sens qu'il est déjà attribué comme mandat à un architecte local qui connaît les entreprises locales. Les montants qui seront alloués par CFC permettront à la Municipalité de faire des adjudications de gré à gré, c'est-à-dire de pouvoir attribuer et adjuger les travaux à des entreprises connues, régionales pour éviter des mouvements d'entreprise venant de toute la Suisse ou du canton, sur la route, tous les jours pour venir travailler à Aigle. L'isolation de façade qui déplaît à Mme HERTIG est une laine de roche récupérée du verre et qui vient de Lucens. Ce n'est donc pas une isolation en provenance de l'autre bout de la Suisse, apportée par camions. Il faut également prendre en compte l'aspect de vouloir poser des fenêtres faites par des artisans locaux, afin de privilégier le circuit court. Il s'agit vraiment d'un excellent exercice écologique. Une question a été posée par rapport à l'aspect du gouffre de ce bâtiment et ce bâtiment aujourd'hui n'est pas du tout isolé.

Mme Anne **CROSET** (EA) intervient sur les propos de son préopinant qui a abordé la question des adjudications. Dans le rapport en page 5, il n'est mentionné nulle part que la Municipalité respectera la Loi sur les marchés publics ; elle aimerait l'entendre sur ce point. Cela ne sert à rien de nous bassiner avec des propos sur les adjudications, sans mentionner la chose. Ensuite, elle souhaiterait avoir des explications complètes, et non pas sommaires, concernant la différence entre le montant contenu dans le plan des investissements de CHF 1'000'000.- et le montant tel qu'il nous est présenté, parce que ce qui figure dans le préavis est tout de même un peu court.

M. Fabrice **COTTIER**, Municipal, relève que plusieurs réponses ont été données par M. VACHERON sur les diverses questions qui ont été posées et que celui-ci a aussi développé la problématique autour des fenêtres. Effectivement, la Municipalité est consciente qu'elles ont été changées il y a peu de temps, mais techniquement, si on veut obtenir un résultat au niveau du CECB qui soit de classe C dans un premier temps et B une fois qu'il y aura le CAD, (l'objectif de ce bâtiment est qu'il soit raccordé au CAD et plus au mazout), ce problème de fenêtres donnerait un pont de froid qui ne permettrait pas d'arriver à cette note énergétique que l'on souhaite obtenir.

Concernant les loyers, comme cela a été mentionné en commission et à la CoFin, le but de la Municipalité n'est pas de faire partir les locataires actuels. Consciente d'avoir des locataires à bas revenus ou sous curatelle, l'objectif n'est pas de leur augmenter les loyers. Cette augmentation aura lieu lors de changements de locataires uniquement. Il faut savoir malgré tout, que la Commune pourrait augmenter légitimement ces loyers. Il y aura tout de même une plus-value pour certains qui auront des balcons ou des terrasses. La Municipalité est en train d'étudier, avec le Canton, pour avoir une aide à la pierre qui lui permettrait d'avoir un loyer plus élevé, mais à la différence que l'écart entre le loyer actuel et l'autre, serait payé par le Canton. Cette possibilité-là est en cours d'étude.

Concernant la note 7 du bâtiment, ce n'est pas la Commune qui l'a choisi, c'est le Canton. Quoi qu'il en soit, que ce soit la note de 7 ou de 4, il est important de rénover ce bâtiment, car actuellement, il n'y a aucune isolation. Cela fait des années que de petites réparations sont faites dans ce bâtiment à cause des moisissures sur le mur, provenant des ponts de froid. Avec ces fenêtres doubles vitrages qui isolent tout de même bien, le froid rentre par la façade et crée ces moisissures dans le mur. De la peinture et de la plâtrerie sont refaites chaque année pour environ CHF 40'000.-, il est vraiment important de faire cette isolation périphérique afin d'éviter de mettre de l'argent tous les ans pour éviter la moisissure.

Sur le gouffre énergétique, ces moisissures le démontrent bien. Au niveau du chauffage et par rapport au CECB, l'état initial de consommation est de 199'349 kWh. Avec la mesure et l'isolation périphérique, la

consommation future passera à 46'966 kWh et une fois le CAD raccordé, passera à 39'452 kWh.

Pour répondre à Mme KRÜMEL, l'objectif de la Municipalité est de mettre des panneaux solaires intégrés, mais l'architecture du toit en arrondi doit être encore étudié pour savoir le nombre. À ce jour, le préavis mentionne un nombre de panneau maximum et le montant. Ces panneaux vont produire de l'énergie, le restaurant qui est en dessous est un établissement qui consomme beaucoup d'électricité. Cette installation solaire ne suffira pas à produire toute l'énergie nécessaire pour tout le bâtiment.

Pour terminer, M. COTTIER profite d'avoir la parole pour remercier la commission pour son travail et son rapport. La CoFin également avec qui il a bien pu collaborer et il recommande de bien vouloir accepter les conclusions du rapport de la commission.

Mme Catherine KRÜMEL, si elle a bien compris les dires de M. le Municipal COTTIER, demande s'il s'agirait bien de faire un RCP (regroupement consommation propre) au niveau de la consommation de la production solaire.

M. Fabrice COTTIER répond qu'il s'agira bien de la consommation propre, mais la Commune devra obligatoirement racheter de l'électricité à Romande Energie.

Mme Emmanuelle EMERY (les Verts) évoque la possibilité de ne pas jeter les fenêtres. Elle croit savoir qu'en Suisse allemande, il existe une sorte de bourse aux matériaux de construction de seconde main. Cela peut être une très belle possibilité.

M. Fabrice COTTIER ne connaissait pas cette éventualité. Il remercie Mme EMERY pour cette information et il en prend bonne note.

M. Patrice BADAN a bien compris les arguments de la Municipalité par rapport au fait qu'il n'y aura pas d'augmentation, mais il ne comprend pas pourquoi cela n'est pas précisé dans le préavis. Est-ce que cela a été changé en cours de route ?

M. Cyril ZOLLER veut bien comprendre qu'il n'est pas parfait dans son écriture ou qu'il ne s'exprime pas bien. Mais dans le rapport, il a été dit qu'« Une des pistes mentionnées par la Municipalité serait... ». Il appartient déjà à plusieurs superlatifs, ce qui prouve quand même que c'est l'une des pistes mentionnées. À aucun moment il est dit qu'il y aurait des augmentations de loyer. Il rappelle et précise, en prenant les membres de la commission pour témoin, qu'il a été dit que tout serait fait pour qu'il n'y ait pas d'augmentation.

M. Patrice BADAN s'excuse d'insister, mais dans le préavis il est clairement noté que les loyers seront adaptés en fonction de ces améliorations. Il faut clairement dire qu'ils ne seront pas adaptés, c'est tout.

M. Fabrice COTTIER est tout à fait d'accord avec les propos de M. BADAN. Dans le préavis, cela n'est pas précisé et la Municipalité s'en est rendu compte qu'après la rédaction. Cela a été corrigé auprès de la commission ad-hoc et de la CoFin.

Mme Anny HERTIG évoque les balcons prévus sur la place du Marché. Par expérience, on ne peut pas supporter d'avoir une fenêtre ouverte en été, tout en sachant qu'en plus on y installe la piste de pétanque et les nuisances. Il en va de même pour les balcons. Mais ce qui la préoccupe encore bien plus, c'est de savoir si on a pensé aux incidences des aménagements sur l'arrière qui mène directement sur l'Hôtel du Nord. Aigle n'est déjà pas bien loti en termes d'hôtel. Toutes les chambres les plus vivables de cet hôtel donnent précisément sur ce que l'on veut aménager en terrain et en terrasse et cela lui fait assez peur.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU PREAVIS :

M. Nicolas BIFFIGER, au nom du Président, donne à nouveau lecture des conclusions qui ne diffèrent pas de celle du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à main levée et **à une large majorité des membres**

présents (4 avis contraire, 6 abstentions), le Conseil communal d'Aigle :

- **Vu** le préavis 2023-04 du 20 février 2023 relatif à la demande de crédit pour l'assainissement et la rénovation du bâtiment du Bec d'Aigle;
- **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. De voter le crédit nécessaire de CHF 1'931'000.- TTC pour l'assainissement et la rénovation du Bec d'Aigle ;
2. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir le montant de CHF 1'931'000.- sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou emprunté aux meilleures conditions le moment venu et amorti par un prélèvement sur le compte « Réserve spéciale pour la transition énergétique et le patrimoine » et le solde selon nos disponibilités, mais au maximum sur 30 ans ;
3. De déduire le montant des subventions obtenues.

3. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

4. MOTIONS DÉPOSÉES

5. POSTULATS DÉPOSÉS

6. INTERPELLATIONS DÉPOSÉES

6.1 INTERPELLATION J. BECK INTITULÉE "REMBLAYAGE DE L'ÉTANG DU MARAIS, QUELLE ÉVOLUTION ?"

La parole est passée Mme Johanna **BECK** (les Verts) pour exposer son postulat, dont la teneur est la suivante :

« En février dernier, j'ai été interpellée par un particulier qui s'inquiétait du remblayage incessant de l'étang du Marais par des camions, apparemment au détriment de la faune lacustre, surtout au printemps.

Après quelques recherches (je n'ai pas pu compter sur le soutien du Service technique, qui a mis un mois et demi à me répondre... qu'aucun document n'était public), j'ai appris que Holcim, exploitant de la gravière, bénéficie de servitudes ou fonds grevés sur la parcelle concernée (1178).

Le plan d'affectation traitant du remblayage du site après exploitation « Modification des zones industrielles » (1998), notamment l'article 33 « Remise en état des lieux », stipule que « le remblayage se fera au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation, en respectant la topographie actuelle (...) ».

Il existe également un rapport d'impact datant de 1999, élaboré par Impact Concept, qui pourrait préciser les mesures de remise en état du site (non public). Il n'existe pas d'autre plan / document concernant cet étang, qui fait partie de la 1ère étape d'exploitation. La 2ème étape concerne les étangs plus à l'Est et, dans une

3ème étape, il est prévu d'étendre l'exploitation sur les terrains direction Villeneuve.

Concernant la remise en état, l'étang de la phase 2 bénéficie d'un rapport élaboré par le bureau BEB, propriété de la Commune d'Aigle, d'Holcim et de Pro Natura : « Gravières des Iles, remise en état de l'étang des Iles, propositions d'aménagement de la rive orientale », 2019. Il n'existe pas de tel rapport pour l'étang du Marais.

Par contre, il semble que des discussions entre les parties concernées soient en cours pour la réhabilitation du site et, allant plus loin que les décisions du PPA d'antan, il serait question d'une éventuelle création d'étang, de zone verte ou de zone agricole / industrielle.

De ce fait, je me permets de poser les questions suivantes :

- Bien que pour l'heure, la gestion du remblayage semble être faite dans la satisfaction de tous, la terre déversée dans l'étang ne nuirait-elle pas à la reproduction des batraciens, notamment au printemps ?
- Serait-il possible de s'assurer que le remblayage de l'étang du Marais se fasse dans le respect des cycles naturels ?
- Dans un 2ème temps, qu'en est-il des discussions concernant la réhabilitation de l'étang du Marais ? existe-t-il un projet concret de revalorisation social / biologique / autre du site ?

A ces quelques questions, je souhaite une réponse écrite de la part de la Municipalité, ceci dans les délais prévus par le règlement du Conseil communal ».

La discussion est ouverte :

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, répond que la Municipalité prévoit une réponse orale, dont le présent procès-verbal fera office de réponse écrite. En cas de besoin de renseignements complémentaires, il prie Mme BECK de bien vouloir lui en faire la demande et un complément d'informations lui parviendra par écrit. En préambule, il rappelle que lorsque l'un ou l'autre des Conseillers interpelle les services communaux, il est toujours intéressant de savoir s'il le fait à titre de Conseiller communal, à titre professionnel ou à titre de citoyen. Cela change le processus de réponse, car en effet, la loi sur l'information prévoit un certain nombre de règles que la Municipalité se doit de tenir.

Sur la question du remblayage, l'étang concerné, appelé communément « la gouille à Crausaz », est sous le coup d'un plan d'extraction, d'un plan d'exploitation et d'un plan d'affectation, comme cité dans l'interpellation. Annuellement, la Municipalité est invitée à une séance de présentation sur l'avancement de l'exploitation de la société concernée. Elle est tenue informée à ce moment-là des différents échanges, courriels, lettres qui ont lieu toute l'année entre la société exploitante, les principaux intervenants que sont les clients, les services cantonaux et les milieux de protection de la nature, en particulier Pro Natura qui suit ce dossier de manière assidue. Cela donne les indications du bon suivi de la collaboration entre ces différentes entités. La Commune n'est donc pas partie prenante au suivi de l'exploitation de cet étang, elle ne fait que valider un plan d'affectation et ensuite, ce sont des autorisations et un suivi cantonal, en collaboration avec les différents milieux de la protection de la nature. Sur ces points-là, aucune information ne permet à la Municipalité de dire que ce remblayage nuirait à une quelconque espèce, que ce soit pour la faune ou les batraciens qui sont présents sur le site.

Deuxièmement, selon ses connaissances, le remblayage de l'étang des Marais, se fait dans le respect des cycles naturels. Sur le dernier point mentionné dans l'interpellation, la Commune a eu une discussion puisqu'il s'agit du futur de la zone. Actuellement, la société est en phase 3 de l'exploitation de la gravière « Pré Neyroud » sur un tronçon dont la Commune était en partie propriétaire. Cette exploitation avance à une allure un peu plus élevée que ce qui était prévu et vraisemblablement, à l'horizon 2026-2029, il pourrait y avoir la fin de l'exploitation sur ce secteur-là. Effectivement, il y a deux chantiers qui sont à l'étude. Le premier est une extension sur des parcelles de « la Biolle », qui sont au Nord de l'exploitation actuelle, aussi pour profiter de la

dragage qui est sur le bassin actuel pour pouvoir ramener les matériaux. La Commune est d'ailleurs propriétaire d'une parcelle sur ce secteur. C'est à ce titre-là que la Municipalité a des échanges avec la société. S'il y avait la volonté d'avoir une extension d'exploitation de la Société, cela passerait forcément par une modification du plan d'affectation, d'une mise à l'enquête et par une validation de ce Conseil.

Pour le futur du site actuel, la Commune est aussi en discussion. Il s'agit d'un plus long terme, car dès le moment où il y a une fin d'exploitation, le remblayage se fait selon les règles de suivi qui ont été établies et s'ensuit d'une période de tassement qui est, en principe, de 15 à 17 ans. La temporalité est un peu plus lointaine quant au devenir de ce site. La Commune a déjà échangé avec la Société et Pro Natura, dans le cadre d'une mise à l'enquête qui a eu lieu récemment par rapport à un raccordement au rail pour accélérer le remblayage du site Pré Neyroud. La volonté de l'exploitant et de la Commune, dans les compensations qui ont été données suite à une opposition de Pro Natura, c'est de maintenir un milieu naturel en prolongation de la réserve naturelle actuelle et de permettre la cohabitation entre ce milieu naturel avec une réserve plutôt dans le centre de la parcelle et plutôt en continuité des flux de la nappe phréatique et de privilégier les tronçons à l'Est et à l'Ouest de ce plan d'eau qui serait longitudinal à la plaine. Donc une volonté de raccorder d'une part aux rails et d'autre part à la route industrielle pour réaffecter en zone d'activités une partie du site. Cela nécessitera aussi forcément un nouveau plan d'affectation, un processus de consultation publique, un examen au préalable de mise à l'enquête et une validation par le Conseil communal.

Mme Johanna **BECK** remercie M. le Syndic pour ses explications. Dans ce cas-là, cela aurait valu une réponse écrite à remettre au citoyen concerné par la réponse. Puis pour répondre à l'interrogation de M. le Syndic, cette interpellation a été déposée en tant que citoyenne et membre du Conseil communal. Cela sera également le cas pour ses deux autres interventions.

M. Grégory **DEVAUD** prend note de cette clarification et remercie Mme BECK. Pour ce qui est de la réponse, il mettra un accent particulier à la relecture de ce qui a été dit au procès-verbal et cas échéant, apportera des compléments qu'il transmettra par écrit.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

6.2 INTERPELLATION J. BECK INTITULÉE : "PÉNURIE ANNONCÉE ET ÉCONOMIE D'ÉNERGIE 2022-2023, QU'EN EST-IL ?"

La parole est passée M. Johann **BELLWALD** (les Verts) pour exposer son postulat, dont la teneur est la suivante :

« En date du 4 octobre 2022, un communiqué a été adressé à la population aiglonne, annonçant des mesures d'économies de chaleur et d'électricité pour contrer une éventuelle pénurie. Les économies visées sont de 10 % pour l'électricité et de 15 % pour le gaz. Une liste de mesures a été présentée pour atteindre ces buts.

Aujourd'hui, l'hiver est passé et les risques de pénurie immédiate, écartés.

Ainsi, nous nous posons les questions suivantes :

- Quelles ont été les mesures réellement mises en œuvre par la commune ?*
- Quel est le bilan des économies réalisées (MWhél et MWhth économisés) ? Ont-elles atteint leur but ?*
- Quelles étaient les consommations de chaleur et d'électricité aiglones lors des cinq hivers précédents et celles de cet hiver-là ? La différence est-elle telle que souhaité ? Un suivi des consommations énergétiques de la commune est-il fonctionnel et pourrait nous éclairer (graphiques) ?*

- *Afin de motiver les troupes aiglonnes à poursuivre les économies d'énergie, bonnes pour le climat (on lit aujourd'hui dans le 24Heures que les émissions de la Suisse ont augmenté de 2 % en 2021...), serait-il possible de communiquer les résultats des efforts de cette année de manière transparente et positive à la population (Aigle Infos ?). Est-ce prévu à court terme ? Rien ne vaut les encouragements pour créer de la motivation, potentiellement suivis de résultats intéressants !*

A ces quelques questions, nous souhaitons une réponse écrite de la part de la Municipalité, ceci dans les délais prévus par le règlement du Conseil communal ».

La parole est ouverte :

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, donne lecture de la réponse municipale :

« Quelles ont été les mesures réellement mises en œuvre par la commune ?

En passant en revue l'ensemble des mesures annoncées le 4 octobre dernier, nous pouvons dire avec satisfaction que notre commune a réellement joué son rôle d'exemplarité en la matière. La quasi-totalité des mesures annoncées ont été mises en place. Certaines ont été adaptées au fur et à mesure des possibilités qui s'offraient à nous. De fait, nous pouvons dire que toutes les mesures ont été réalisées, à l'exception de la pose de panneaux solaires sur le bâtiment 54 et sur les portakabin des services communaux pour des raisons techniques. Et dans les mesures à moyen terme, il reste bien entendu la réalisation des mesures prévues par le préavis relatif au plan directeur de l'éclairage public (EP), avec l'introduction du téléjalonnement et la transition complète de l'éclairage public vers du LED.

Quel est le bilan des économies réalisées (MWhél et MWhth économisés) ? Ont-elles atteint leur but ?

Il n'est pas possible de chiffrer précisément les économies d'énergie effectivement réalisées à l'échelle de l'administration communale durant l'hiver 2022-2023 écoulé. Actuellement, les données sont collectées à un rythme annuel pour la plupart des bâtiments qui font l'objet d'un suivi. De plus, des facteurs extérieurs (températures, luminosité, occupation des bâtiments, etc.) font varier la consommation d'électricité et de chaleur d'année en année. Ajoutons à cela le COVID qui a également perturbé le relevé normal des compteurs d'électricité et induit des anomalies dans la comptabilité énergétique, ce qui empêche la comparaison entre 2022 et les années précédentes. Concernant les données 2022, elles sont incomplètes aujourd'hui : certaines factures annuelles pour 2022 vont nous parvenir d'ici le mois de juin (pour le gaz notamment). De plus, les mesures ayant été prises uniquement sur les 2-3 derniers mois de l'année 2022, leur impact est forcément peu visible à l'échelle d'un bâtiment et sur une année entière. Les données pour janvier à mars 2023 ne sont seront complètement disponibles que dans une année environ, une fois reçues tous les décomptes annuels.

Par ailleurs, le suivi de la plupart des bâtiments ne permet pas de répondre à la question car ils sont :

- Occupés tout ou partie par des locataires dont la consommation n'est pas connue (Ancienne Maison de Ville, Ancienne Gendarmerie, ...)
- En travaux (Hôtel de Ville)
- Occupés de façon irrégulière (salles de spectacles, refuges, buvettes, Halle des Glariers, etc.)
- Occupés depuis trop peu de temps (M-Box et Grand-Chêne 1)

Quelles étaient les consommations de chaleur et d'électricité aiglonnes lors des cinq hivers précédents et celles de cet hiver-là ? La différence est-elle telle que souhaité ? Un suivi des consommations énergétiques de la commune est-il fonctionnel et pourrait nous éclairer (graphiques) ?

Il n'existe pas de données à ce niveau de détail. Et il est impossible de les reconstituer. Par ailleurs, comme nous l'avons vu l'hiver passé, les conditions météo ont une influence très forte sur les diverses consommations d'énergies. Et si nous voulions monitorer tout cela de manière fine, il faudrait des investissements en matériel

et en ressources humaines importantes. Or vous savez nos ressources limitées, et de notre côté, nous avons compris que ce Conseil était plutôt demandeur d'actions concrètes que de nouvelles études. Nous nous limitons donc à mettre en place les indicateurs pour monitorer nos actions actuelles et pouvoir à futur renseigner sur les changements. C'est par exemple ce que nous faisons avec une étude de mobilité cette année, afin d'avoir une photo de l'état actuel et de pouvoir, dans 2 ou 3 ans, comparer et voir le chemin parcouru. Il en va de même avec la comptabilité énergétique actuelle.

Afin de motiver les troupes aiglones à poursuivre les économies d'énergie, bonnes pour le climat (on lit aujourd'hui dans le 24heures que les émissions de la Suisse ont augmenté de 3% en 2021...), serait-il possible de communiquer les résultats des efforts de cette année de manière transparente et positive à la population (Aigle Infos ?). Est-ce prévu à court terme ?

Au vu des éléments mentionnés ci-dessus, nous ne pouvons prendre un tel engagement. Toutefois, il va de soi qu'à chaque fois que nous pouvons effectuer des avancées en matière d'économie d'énergie, nous le communiquerons. Comme je l'ai fait ce soir avec vous concernant le bilan de l'éco-logement.

M. Johann **BELLWALD** se dit satisfait de la réponse municipale. Dès lors, M. le Président clôt la discussion.

6.3 INTERPELLATION J. VACHERON (PLR) INTITULÉE "QUELLE SERAIT L'ÉNERGIE ET LE NOMBRE DE KWH QUI POURRAIENT ÊTRE GÉNÉRÉS PAR LES TOITURES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX"

La parole est passée M. Jacques **VACHERON** (PLR) pour exposer son postulat, dont la teneur est la suivante :

« De nombreuses toitures des bâtiments communaux sont déjà équipées de panneaux solaires (collège et salle de gym du collège des Dents-du-Midi) ou en phase de l'être (Hôtel de Ville, Bec de l'Aigle).

- 1. Est-ce qu'un inventaire de la totalité des m2 des toitures bâtiments communaux disponibles pour de telles installations a été effectué et si oui, quelle est la puissance que cela pourrait générer ?*
- 2. Combien de toitures, respectivement de m2 sont déjà équipés de telles installations et quelle est la puissance déjà générée ?*
- 3. Combien de toitures et respectivement de m2 ont déjà maintenant le projet d'être équipés de telles installations et quelle sera la puissance supplémentaire générée ?*
- 4. Quel est le planning ou quelle est la stratégie de la Municipalité afin que l'entier des toitures des bâtiments communaux soient équipés de panneaux solaires ?*
- 5. Est-ce qu'en plus des toitures, une étude aurait été effectuée pour la mise en œuvre de telle installation en façade, sur les infrastructures ou dans le domaine agricole ?*

Merci à la Municipalité pour sa réponse lors d'un prochain Conseil. Merci également de convertir à chaque fois le nombre de kWh en besoin d'habitants afin de faciliter notre compréhension ».

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, donne lecture de la réponse municipale :

1. Est-ce qu'un inventaire de la totalité des m2 des toitures bâtiments communaux disponibles pour de telles installations a été effectué et si oui quelle est la puissance que cela pourrait générer ?

Une estimation du potentiel de production photovoltaïque des toitures et façades de tous les bâtiments de notre territoire peut être consulté en ligne sur www.toitsolaire.ch (mètres carrés, production estivale et

hivernale, etc.). Le potentiel spécifique des bâtiments communaux n'a jamais fait l'objet d'un inventaire détaillé. Précisons que comme indicateur pertinent pour le suivi, il faudrait préférer les kW installés aux mètres carrés de panneaux solaires. Une étude approfondie pourrait permettre de définir avec exactitude le potentiel réel de production photovoltaïque sur chaque bâtiment (faisabilité de panneaux en façade et en toiture, production estimée avec précision selon orientation, type, modèle et nombre de panneau qu'il est possible d'installer, investissement nécessaire, durée d'amortissement, etc.).

2. Combien de toitures et respectivement de m2 sont déjà équipés de telles installation et quelle est la puissance déjà générée ?

Les bâtiments suivants sont équipés de panneaux photovoltaïques. Seuls certains font l'objet d'un suivi de la production, car il faut pour cela installer des compteurs spécifiques (voir ci-joint) :

- Collège et salle de gym des Dents du Midi: 71.82 kW
- Petits Pois : 29.4 kW
- Collège Michel Mayor : 35.19 kW
- Novassalles : 57.1 kW
- Edicule de la Gare (WC publics) : 6.6 kW
- La Citrouille : 14.79 kW
- STEP : 15.6 kW
- Hôtel de Ville (EPOC) : 23.7 kW
- Couvert de la déchèterie (pas encore en service) :

Seule l'injection de la part excédentaire (vendue à Romande Energie) fait l'objet d'un suivi via la comptabilité énergétique. Les puissances installées peuvent être consultées via le géoportail de la confédération (en cliquant bien sur la pointe du marqueur), mais là non plus il n'y a pas d'inventaire détaillé.

3. Combien de toitures et respectivement de m2 ont déjà maintenant le projet d'être équipés de telles installation et quelle sera la puissance supplémentaire générée ?

Les bâtiments pour lesquels des projets d'installations photovoltaïques sont à l'étude ou en cours sont, à ma connaissance :

- STEP intercommunale : 119.88 kW
- Hôtel de Ville (bâtiment A) : 24.88 kW
- EEG : 364.48 kW
- Bec d'Aigle : à l'étude
- Ancienne gendarmerie : à l'étude

4. Quel est le planning ou quelle est la stratégie de la Municipalité afin que l'entier des toitures des bâtiments communaux soit équipé de panneaux solaires ?

La Municipalité utilise chaque rénovation pour déployer l'ensemble des mesures les plus adéquates en termes d'isolation et de panneaux solaires. Par ailleurs, la Municipalité a été approchée par divers acteurs, dont une

coopérative solaire, pour des mises à disposition de surface.

5. Est-ce qu'en plus des toitures une étude aurait été effectuée pour la mise en œuvre de telle installation en façade, sur les infrastructures ou dans le domaine agricole ?

Nous n'avons pour l'heure pas effectué une telle étude. Mais dans notre approche, comme dit plus haut, pour la Municipalité chaque bâtiment doit être considéré comme un tout, plutôt que comme un support à panneaux photovoltaïques. C'est une approche pragmatique et systématique. Par ailleurs, un certain nombre de bâtiments ne sont pas encore équipés (Chantier communal, Monséjour, Bâtiment 54, Vieux collège, etc.), mais méritent également des rénovations énergétiques fortes, pour permettre la réduction de la consommation d'énergie, ce qui doit être notre première priorité. Le bon kWh est celui dont on n'a pas eu besoin, car il n'a pas été consommé, peu importe le moyen de production. Ainsi, il semble plus cohérent d'entreprendre en priorité ces rénovations, tout en y intégrant la pose de panneaux photovoltaïques lorsque c'est pertinent, plutôt que de se concentrer sur la seule pose de panneaux photovoltaïques.

La discussion est ouverte :

M. Jacques **VACHERON** se dit moyennement satisfait des réponses. Il comprend bien que l'on veuille amener certaines autosuffisances aux bâtiments lors des rénovations, d'en faire des RCP ou CA, mais il faut savoir que la Commune peut aussi amener sa pierre à l'édifice par rapport aux besoins généraux en électricité. Il a eu le plaisir d'assister à une présentation de Mme Gabriella SUTTER, Conseillère nationale argovienne, vice-Présidente de Swisssolar et par rapport aux engagements qu'a pris la Suisse en nécessité d'avoir de l'énergie renouvelable et solaire d'ici 2025 à 2050, on devrait arriver à une production de plus de 45 tWh. 1 tWh représentant 10'000'000 de kWh. Aujourd'hui, nous en sommes à 5. Si chacun ne fait que ce dont il a besoin pour ses bâtiments, il va être compliqué d'atteindre l'objectif et les engagements qui ont été pris. C'est pour cela qu'il faudrait se poser la question si on ne doit pas simplement essayer de produire de l'énergie solaire et réinjecter dans le réseau pour qu'il puisse aussi servir à autre chose que le bâtiment en question.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

7.1 Question écrite de Mme Johanna BECK (Les Verts)

« Action Coup de balai 2023.

En mars 2023, l'action cantonale « Coup de balai » (ramassage des déchets) a eu lieu dans de nombreuses communes vaudoises. Une action de ramassage a eu lieu à Aigle, mais n'a été organisée qu'à l'attention des écoles. Pourtant, ce ne sont de loin pas seulement les plus jeunes qui jettent leurs déchets dans l'espace public et dans la nature. Pour la prochaine action de 2024, pourquoi ne pas allier toute la population à l'effort ? Une manifestation au niveau communal pourrait être organisée. Pourquoi ne pas proposer à la population aiglonnaise une course aux déchets, avec quelques prix « zéro déchet » à la clé ? Le passage de courtes séquences vidéo montrant l'impact des déchets sur l'environnement (et notre santé) pourrait être proposé en parallèle, afin d'inciter tout un chacun à moins produire de déchets et de s'en débarrasser correctement (par exemple pour les enfants <https://www.youtube.com/watch?v=jD6Y1tl1Maw> et pour les adultes https://www.youtube.com/watch?v=-1T_uJFDtil) ».

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, répond que la Municipalité a pris bonne note de la question et il rappelle que ces dernières années, la Commune a organisé les opérations « coup de Balai » en collaboration avec la Direction des écoles pour sensibiliser les élèves à cette problématique. Il rappelle aussi qu'il y a quelques années, était organisée une action ouverte à l'ensemble de la population et ceci aussi en collaboration avec différentes associations qui s'étaient liées avec la Commune. Pour 2024, c'est volontiers que cette participation peut être rouverte à l'ensemble de la population et il ne manquera pas de revenir vers Mme

BECK pour la solliciter lors de l'organisation de cette manifestation conviviale et ouverte à toutes et à tous.

7.2 Question écrite de Mme Anne CROSET (EA) :

« Suppression de 218 places de parc P+R à Novassale : pourquoi tant de hâte ? »

Le numéro du journal « Le Nouvelliste » paru le 17 avril dernier nous apprend qu'« une étude intercantonale propose de réaliser des parkings relais dans les lieux de domicile des pendulaires. Les 65 % des places actuelles à Aigle et à Bex seraient supprimées. Des élus PLR montent au front ». Une légende d'une photo présentée nous indique qu'« au parking P+R de la gare CFF d'Aigle, largement utilisé par les Valaisans, 218 places sur les 351 actuelles pourraient disparaître ». Nous apprenons dans le corps du texte que « la commune d'Aigle envisage de réaménager son quartier de la gare » et se prononce déjà pour une réduction de ses places P+R, dont elle est en majeure partie propriétaire. Et notre Syndic commente : « *Nous sommes en faveur d'une diminution de nos places P+R, avec une nouvelle offre au départ des autres destinations, afin d'éviter un report de pendulaires valaisans ou vaudois, à Aigle aux heures de pointe* ».

Tout cela est très joli, mais enfin, à ce stade, cette proposition a déjà soulevé certaines réactions politiques assez virulentes. Aussi, cette information a de quoi surprendre le citoyen, tant elle paraît abrupte et semble prématurée. Après tout, nous sommes encore au stade de l'étude. Je souhaite donc savoir ce qui a poussé M. le Syndic à prendre position publiquement, si tôt dans la procédure. Ensuite, prévoyez-vous une information détaillée pour les personnes intéressées, précédée d'une prise de température sérieuse auprès des communes concernées par ce projet de modification ? Et finalement, avez-vous réellement pris la mesure des conséquences financières directes ou indirectes pour l'économie de notre commune ? ».

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, répond que depuis plus d'une année, il préside un comité de pilotage avec des représentants des exécutifs de l'ensemble des communes de la plaine du Chablais. L'essence même de ce projet réside dans le fait que le canton de Vaud encourage à une stratégie P+R dans les régions et cofinance ces études-là. Chablais Région a bondi sur l'occasion de pouvoir se faire financer une étude et a proposé à ces communes membres de monter le pilotage, ce qu'elles ont accepté. Il s'est alors retrouvé à en être le Président, Aigle étant considérée comme la plus grande gare du Chablais. Ce CoPil a travaillé avec un mandataire pour faire une analyse sur le diagnostic, le potentiel et les améliorations identifiées. Cette étude a été complétée sur demande, d'un certain nombre de destinations touristiques pour y accoler un petit volet, car on pourrait imaginer que ce P+R ait une vocation touristique pour faire profiter un certain nombre de visiteurs occasionnels. Cette étude est alors partie en consultation dans ces communes membres, les Municipalités ont répondu à cette consultation et Aigle a répondu favorablement à cette question de potentielle réduction des parcs P+R, mais pas que. Il y avait des questions de tarification, de positionnement, etc.. Tous ces éléments ont été concentrés auprès de Chablais Région et par la suite, il y a eu une fuite provenant d'une commune valaisanne. Certaines personnes ont cru bon d'interpeller quelques élus PLR valaisans, qui eux aussi, sont intervenus au plan communal, cantonal et même au niveau fédéral puisqu'une interpellation a été déposée à Berne portant le titre : « *Que pense le Conseil Fédéral des P+R dans le Chablais ?* ». À partir de là, un petit débat a commencé. M. DEVAUD a par la suite rencontré les quatre élus PLR en question, il y a eu quelques échanges sur les réseaux sociaux, il a participé à un débat avec l'un de ces élus et cela a fait son bout de chemin. Voilà pourquoi il a été amené à répondre et à dévoiler une position qui était celle de la commune d'Aigle dans le cadre d'une étude plus globale. D'un point de vue général, la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, les pics de pollution, les conflits entre les divers utilisateurs et divers modes de transport, l'usure des infrastructures, le bruit et les perturbations aux riverains faisaient qu'il fallait avoir une position un peu plus restrictive sur les pendulaires majoritairement valaisans, en faveur des citoyens aiglons. Il considère que la commune a fait son travail en se positionnant de la sorte en visant la réduction du parc P+R. Il rappelle ce qu'il y a exactement sur la partie Novassale : aujourd'hui, le parking compte 350 places P+R, dont 250, propriété de la Commune et une centaine propriété des CFF. En plus de cela, il y a le parking souterrain ajoutant une centaine de places en location, non régie par le système P+R. La conclusion de l'étude, c'est de baisser à 190 places, respectivement 160 places de réduction sur ce parking. Il est à noter un projet de réaménagement de qualification de l'entier du secteur par le plan de quartier Novassale. Puis, il y a un certain nombre d'autres parkings souterrains privés et publics, avec des locations au mois ou à la journée. Il y a donc un dispositif assez complet qui est à disposition, avec des tarifs modérés à Aigle de CHF 7.- la journée (Lausanne CHF 28.-/jour). Dans une stratégie, l'idée pour la région, c'est qu'à court terme, elle investisse encore massivement sur les transports publics. D'ailleurs, certains membres de ce Conseil se sont déjà exprimés pour dire qu'il

fallait combler ces bus. La seule possibilité de les remplir, c'est de réduire le nombre de places à destination pour avoir un transfert modal sur les lignes, valoriser les TPC, diminuer la facture participative de la commune, et surtout définir les « ayants droit » avec une tarification différenciée. Les quelques élus qui sont montés au créneau sur cette thématique n'en ont pas parlé du tout. M. le Syndic cite en exemple un citoyen qui habite Torgon, qui a une desserte que l'on peut considérer comme faible (réf. carte fédérale sur les dessertes de transports publics), deviendra un ayant droit probablement prioritaire pour venir à Aigle, car objectivement, descendre de Torgon avec la Poste, est compliqué. Par contre, le citoyen habitant à 35 mètres de la gare AOMC de Monthey deviendra moins un ayant droit et potentiellement sa place à lui P+R à Aigle sera, de manière incitative, beaucoup plus chère. Voilà l'étude et le concept et la raison pour laquelle la Commune s'est positionnée de cette manière-là.

Quant à la communication, elle était prévue déjà avant cette fuite étant donné que l'assemblée générale d'Aigle Région aura lieu le 1er juin. À l'issue de celle-ci, il est prévu d'avoir une communication d'ensemble sur la validation du concept P+R, respectivement sur d'autres thématiques qui touchent la mobilité ferroviaire dans le Chablais, avec une communication qui soit concertée. Mais il faut bien répondre aux questions lorsqu'elles sont posées et il lui semble qu'ici, les intérêts des aiglons ont été défendus.

7.3 Question écrite de M. Alexandre FAVRE (PLR)

« Le règlement de Police d'Aigle, revu en 2021, à l'art. 90, al. 4, stipule que « La Municipalité à toute liberté pour définir des zones où les chiens doivent être tenus en laisse courte ». La concentration de nos amis à 4 pattes, à certains endroits, crée quelques difficultés, notamment au secteur du Gollier, où les chiens gambadent souvent librement dans les vignes, occasionnant des dégâts dommageables aux bourgeons, sarments et grappes, tout en faisant leurs besoins où bon leur semble. Bien qu'étant moi-même détenteur d'un chien dans le cadre familial, je pose la question à la Municipalité s'il ne serait pas envisageable de prendre les dispositions dans ce secteur et de faire une analyse des autres lieux potentiellement délicats ».

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, répond que la Municipalité a pris bonne note de cette question et va l'étudier. Effectivement, elle constate de plus en plus d'incivilités de la part de certains propriétaires de chien, pas seulement dans le domaine des vignes, mais de manière générale. Elle est consciente des dégâts que cela peut occasionner sur les propriétés privées et les vignes en particulier et elle reviendra vers M. FAVRE avec une réponse.

7.4 Question écrite de M. Alexandre FAVRE (PLR)

« En avril 2022, le Conseil communal acceptait à l'unanimité, moins 7 abstentions, de renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport, le postulat concernant l'étude de faisabilité d'un sentier nature à destination des personnes à mobilité réduite. En espérant que les ossements découverts au ch. Samuel-Cornut ne soient pas ceux d'un groupe de travail évoqué il y a fort longtemps, bien que certains dossiers puissent confiner à l'archéologie, je me permets de demander ce qu'il advient de ce dossier-là ».

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, répond que pour avoir fait des études classiques et notamment dans l'archéologie, il concède que le groupe de travail s'est un peu perdu en route et qu'il va falloir le remettre sur le bon chemin. Cela va être fait prochainement.

7.5 Question écrite de M. Cyril ZOLLER (ALT) :

M. ZOLLER fait remarquer que les beaux jours reviennent. Avec ceux-ci, l'envie, pour beaucoup de monde, de traîner un peu le soir, sur les bancs et dans certains lieux publics. La situation actuelle de l'éclairage public va contribuer à une certaine liberté nocturne qui va, elle, sans aucun doute poser certaines questions. Sans vouloir peindre le diable sur le château et toujours parler d'une insécurité qui n'est pas un problème sur notre commune, il est très important de prendre en compte le sentiment de malaise prononcé que ressentent de nombreuses personnes, de tout sexe et de tout âge. Il peut tout à fait comprendre que passer à côté d'un groupe de personnes joyeuses en sortant tard du travail ou simplement du restaurant peut et va engendrer un sentiment de malaise. Est-ce que la commune prévoit de répondre à cette inquiétude globale en prolongeant l'éclairage public jusqu'à minuit ? Après ceci, de toute façon, le charme se rompt, le carrosse redevient

citrouille et ce n'est plus des princes charmants et des chaussures de verre que l'on retrouve dans les rues.

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, répond qu'avant l'heure de la citrouille, il y a aussi moyen de pouvoir amener le ciel et les étoiles, toutefois la Municipalité l'entend et va réexaminer cette question.

Question de M. Marc TAVERNEY (PLR) :

En février dernier, un postulat a été déposé, intitulé « Mise à disposition de défibrillateurs accessibles à la population sur le territoire de la commune d'Aigle » et accepté par le Conseil communal. Après une année, il vient aux nouvelles sur ce dossier.

M. Fabrice **COTTIER**, Municipal, répond que la Municipalité prend un peu plus de temps pour répondre à ce postulat, car il est pris en compte dans le cadre du label « Commune en santé » en cours d'établissement. Actuellement, tout un inventaire se fait sur la commune par rapport aux bancs publics, à la sécurité et aux défibrillateurs. Cet inventaire sera remis au Canton qui donnera des conseils, des observations et des mesures à prendre par rapport à tout ce qui est mis en place. C'est dans le compte rendu de ce label que le projet de défibrillateurs sera mis sur pied.

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) ajoute qu'un défibrillateur est accessible 24h/24h dans le nouvel Hôtel de Police. Il se trouve à l'entrée du bâtiment.

Question de Mme Mito DINI (PSA) :

Mme DINI a été interpellée par une institutrice travaillant au collège des Dents-du-Midi, car apparemment, le parking a été réduit et transformé en place de dépose. Il n'y a plus assez de place de parc. La commune prévoit-elle quelque chose ?

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, répond que comme annoncé, le 1er juillet rentre en fonction une nouvelle directrice des écoles. Toute une série de choses doit être discutée avec elle, notamment les places de parc. La réponse est que la Municipalité va demander, exiger et accompagner l'école à avoir un plan mobilité pour les collaborateurs et un plan mobilité scolaire qui regroupera tous les flux de mobilité en lien avec les élèves.

Question de Mme Johanna BECK (les Verts) :

Il y a quelques mois, cette Assemblée a voté de justesse, l'augmentation de 4 ct le kWh pour alimenter le fond durable de la commune, qui aurait bénéficié à toute la population d'Aigle. Un certain nombre de Conseillers ont proposé un référendum. Actuellement, tout le monde a reçu la facture de Romande Energie qui a augmenté son prix du kWh de 11 ct, ce qui est 29 x plus élevé que l'augmentation proposée par le Conseil et qui ne bénéficiera pas aux citoyens et à la population d'Aigle, mais à l'entreprise elle-même, voire aux actionnaires. Il semble que cette augmentation ne soit pas entièrement justifiée. Ne serait-ce pas maintenant qu'il faudrait refuser cette facture ?

M. Didier **BADAN** (UDC) remercie Mme BECK pour la démocratie populaire, elle ne doit pas oublier que c'est le peuple qui a voté.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h26.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le président :
Pierre CALORE



La secrétaire :
Veronique DELADOEY

